

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VAUREILLES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL 09 avril 2021

L'an deux mille vingt un et le 09 avril 2021, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaureilles, régulièrement convoqué, le 02 avril, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr HENRY Claude, Maire.

Présents : Claude HENRY, Laurent BERNUSSOU Gisèle ONNO, Frédéric PETIT, Edith FAIX,, Lucile GRATUZE-BESSOU, Ludovic GRIALOU, Franck BRUGEL, Vincent GAYRALD

Absent excusé : Sébastien DE LA BALLINA

Absent excusé ayant donné pouvoir: Pascal AMIRAULT représenté par Frédéric PETIT

Monsieur Ludovic GRIALOU a été désigné secrétaire de séance.

- Vote du compte de gestion budget principal 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Vote du Compte administratif budget principal 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gisèle ONNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 248.56			97 534.29	24 248.56	97 534.29
Opérations exercice	117 625.42	142 629.48	328 945.28	408 558.10	446 570.70	551 187.58
Total	141 873.98	142 629.48	328 945.28	506 092.39	470 819.26	648 721.87
Résultat de clôture		755.50		177 147.11		177 902.61
Restes à réaliser	43 779.00	5 370.00			43 779.00	5 370.00
Total cumulé	43 779.00	6 125.50		177 147.11	43 779.00	183 272.61
Résultat définitif	37 653.50			177 147.11		139 493.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **affectation du résultat de fonctionnement budget principal**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 177 147.11**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	97 534.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	109 685.01
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	79 612.82
Résultat cumulé au 31/12/2020	177 147.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	177 147.11

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 653.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	139 493.61
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- Vote du compte de gestion budget assainissement 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Vote du Compte administratif budget assainissement 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gisèle ONNO

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 219.17		34 685.31		65 904.48
Opérations exercice	8 360.00	7 115.00	11 446.55	10 979.96	19 806.55	18 094.96
Total	8 360.00	38 334.17	11 446.55	45 665.27	19 806.55	83 999.44
Résultat de clôture		29 974.17		34 218.72		64 192.89
Restes à réaliser						
Total cumulé		29 974.17		34 218.72		64 192.89
Résultat définitif		29 974.17		34 218.72		64 192.89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VAUREILLES, les jour, mois et an que dessus.

- **affectation du résultat de fonctionnement budget assainissement**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 34 218.72**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	34 685.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	24 097.31
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 466.59
Résultat cumulé au 31/12/2020	34 218.72
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	34 218.72

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	34 218.72
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer le montant des taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Après vote :10 pour contre 0

- Décide d'augmenter les taux d'imposition taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti.
- Décide de maintenir le taux CFE
- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit, pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) :	29.47%
Taxe foncière (non bâti) :	53.86%
CFE:	21.85%

- **Vote du budget principal 2021.**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Vaureilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2021 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 761 941.22 Euros
En dépenses à la somme de : 761 941.22 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	114 300.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	164 800.00
014	Atténuations de produits	13 000.00
65	Autres charges de gestion courante	43 510.00
66	Charges financières	2 700.00
67	Charges exceptionnelles	250.00
023	Virement à la section d'investissement	159 323.61
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		497 883.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 650.00
73	Impôts et taxes	144 200.00
74	Dotations et participations	147 540.00
75	Autres produits de gestion courante	24 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	139 493.61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		497 883.61

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	31 500.00
204	Subventions d'équipement versées	5 370.00
21	Immobilisations corporelles	77 500.00
23	Immobilisations en cours	47 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 780.00
020	Dépenses imprévues	66 907.61
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		264 057.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	44 965.00

16	Emprunts et dettes assimilées	11 960.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 400.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 653.50
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 323.61
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	755.50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		264 057.61

ADOpte A LA MAJORITE

 - Vote du budget assainissement 2021.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Vaureilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2021
 Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 106 111.61 Euros

En dépenses à la somme de : 106 111.61 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 000.00
014	Atténuations de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	23 824.72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 244.00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 068.72
---	------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	9 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 218.72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 068.72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	59 192.89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		61 042.89

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	23 824.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 244.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 974.17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		61 042.89

ADOPTE A LA MAJORITE

- Vote du budget énergie photovoltaïque 2021.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Vaureilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2021

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 34 297.00 Euros

En dépenses à la somme de : 34 297.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	256.00
65	Autres charges de gestion courante	1.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		257.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	257.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		257.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	34 040.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 040.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	34 040.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 040.00

ADOPTE A LA MAJORITE

-Amortissement travaux station épuration Pachins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

-Que des travaux à la stations d'épuration de Pachins ont été réalisés.

- Qu'ils ont atteint la somme de 6 432.00 €
- Qu'il y a lieu de procéder à leur amortissement.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement des travaux de la station d'épuration de Pachins sur 50 ans soit une somme de 129 € par an.
-
-

- Modification plan de financement rénovation de la charpente de la salle d'animation socioculturelle.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rectification du plan de financement concernant les travaux de mise en rénovation d'une partie de la charpente de la salle d'animation socioculturelle doit être effectuée.

La commune devant légalement pour toute demande de subvention conserver une part d'autofinancement au moins égale à 20% du montant HT des travaux, Monsieur le Maire propose le plan de financement rectifié :

- Coût des travaux HT	21 076.92€
- Subvention Département	5 269.00€
- Subvention sollicitée DETR	8 430.00.€
- Subvention sollicitée Région - FRI	3 162.00€
- Solde à la charge de la Commune	4 215.92 €

DIVERS

-Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une consultation au sujet du report de la tenue des élections. Après demande de leur avis les élus de la Commune de Vaureilles, 8 pour 1 abstention : à la majorité **souhaite le report** de la tenue des élections départementales et régionales.

Une élue a émis une remarque à savoir s'il était possible de mettre en place le vote par voie électronique.

-Vitreaux église de Pachins – les vitres extérieures qui protègent les vitraux de l'église de Pachins sont endommagées et ne sont plus étanches. Gisèle ONNO propose de demander à une spécialiste des vitraux de donner un avis sur les travaux à réaliser. Monsieur le Maire contactera GROUPAMA pour savoir s'il est possible d'une prise en charge des vitres extérieures.

- **Aménagement des coins propretés** : Suite à une demande d'un administré de réaliser un entourage poubelle. La collecte des ordures ménagères étant de la compétence de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire se renseignera auprès du service compétent pour savoir qui doit réaliser l'aménagement des coins propretés.

VU PAR NOUS, Claude HENRY, MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE , LE 16 AVRIL 2021, A LA PORTE DE LA MAIRIE.

FAIT A VAUREILLES, le 16 avril 2021.

Le Maire

C.HENRY

